

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 3 décembre 2012 à 20h00 à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers : Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron et Émilio Dumais, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Absent : monsieur Guy Berger

Sont aussi présents ,la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Christiane Berger, le directeur des travaux publics et inspecteur en bâtiments, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

**RÉSOLUTION 231-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 232-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 233-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**RÉSOLUTION 234-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2012**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2012, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**\*\*\*\*Dépôt du registre des déclarations de dons des élus**

**\*\*\*\*CORRESPONDANCE** :La directrice générale/secrétaire-trésorière fait un résumé au conseil de la correspondance reçue et jugée pertinente.

## RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS

**Corporation de développement** : aucune réunion

**L'OTJ** : monsieur Renaud Fortin mentionne que l'AGA est le 13 décembre 2012

**Fête de la Forêt** : aucune réunion

**Bibliothèque municipale** : aucun point

**Logements sociaux** : aucun point nouveau

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : permis délivré à René Doucet, David Beaulieu, Dominic D'Astous et Lucien Therriault

## RÉSOLUTION 235-2012 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (231 075.66\$)

## RÉSOLUTION 236-2012 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

Conformément à l'Article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que les séances ordinaires du conseil municipal pour 2013 soient fixées le lundi à 20 heures et comme suit :

7 janvier	4 février	4 mars
8 avril	6 mai	3 juin
8 juillet	5 août	9 septembre
3 octobre	11 novembre	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

## RÉSOLUTION 237-2012 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DES QUESTIONS FAMILIALES

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Berger, représentant des questions familiales pour la durée d'un an expirant en décembre 2013.

## RÉSOLUTION 238-2012 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'OTJ

**Il est proposé** par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, représentant de la municipalité avec droit de vote au comité de l'OTJ pour la durée d'un an expirant en décembre 2013.

## RÉSOLUTION 239-2012 REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU C.A. DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

**Il est proposé par** monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, représentant de la municipalité pour siéger à la table de la Corporation de la Réserve Duchénier et ce, pour la durée d'un an expirant en décembre 2013.

#### **RÉSOLUTION 240-2012 REPRÉSENTANT POUR LA FÊTE DE LA FORÊT**

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Berger, représentant de la Municipalité au sein du comité pour l'organisation de la Fête de la Forêt , si l'événement est reconduit.

#### **RÉSOLUTION 241-2012 REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**Il est proposé** par monsieur Stéphane Berger , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, représentant de la Municipalité à la table de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière et ce, pour la durée d'un an expirant en décembre 2013.

#### **RÉSOLUTION 242-2012 REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**Il est proposé** par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Émilio Dumais, représentant de la bibliothèque municipale.

#### **RÉSOLUTION 243-2012 REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION LES HABITATIONS NICOLAS RIOUX**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron pour siéger à la Corporation Les Habitations Nicolas Rioux et monsieur Guy Berger, substitut.

#### **RÉSOLUTION 244-2012 CONTRAT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2013**

**Il est proposé** par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité de payer **14,079\$** pour la couverture d'assurance des biens et la responsabilité civile et générale pour l'année 2013.

#### **RÉSOLUTION 245-2012 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

**ATTENDU QU'** :il est important d'offrir un milieu sécurisant pour les jeunes qui entrent au préscolaire ,

**ATTENDU QUE** :le fait de permettre à ces jeunes de fréquenter l'école de leur village où ils connaissent déjà les autres élèves et même les enseignants et enseignantes,

**ATTENDU QU'** :un local est disponible et aménagé pour recevoir le préscolaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité , que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le plan triennal de répartition des immeubles proposé par la Commission scolaire des Phares et toutefois, demande de **conserver le préscolaire au Pavillon Lavoie de St-Eugène-de-Ladrière et ce , même si le nombre d'élèves requis est insuffisant.**

#### **RÉSOLUTION 246-2012 ADHÉSION À LA COMBEQ**

**ATTENDU QUE** : cet organisme offre du soutien ,services et formations aux inspecteurs municipaux;

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité de payer la cotisation de membre au montant de **285\$ excluant les taxes** pour l'année 2013.

**\*\*\*Pas d'adhésion à la collecte des matières organiques avec la Ville de Rimouski**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Fernand Caron donne avis de motion pour l'adoption des règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2012 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2012 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE »**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Émilio Dumais donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement **199-2012** pour abroger le règlement numéro 186-2011.

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Renaud Fortin donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement **200-2012** pour modifier le règlement numéro 172-2010, modifié par le règlement 186-2011 et 190-2012 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières.

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Renaud Fortin donne avis de motion pour l'adoption du règlement **201-2012** ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations 2013-2014 et 2015, le taux de taxe foncière générale, la tarification des services et le taux d'intérêt pour tout compte passé dû pour l'exercice 2013.

**SUIVI DES DOSSIERS**

**RÉSOLUTION 247-2012 ARRÉRAGES DE TAXES**

Suite à la présentation de la liste d'arrérages de taxes, il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu d'expédier les comptes passés dus avec la

mention d'un délai de 30 jours pour le paiement, à compter de la date de facturation.

### **RÉSOLUTION 248-2012 LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** : les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

**CONSIDÉRANT QUE** : ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons oeuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

**CONSIDÉRANT QUE** : malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

**CONSIDÉRANT QU'** : en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

**CONSIDÉRANT QUE** : la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 6 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

**CONSIDÉRANT QUE** : ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence et ce à un salaire pouvant être réduit à 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

**CONSIDÉRANT QUE** : cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités dévitalisées de notre région;

**CONSIDÉRANT QUE** : les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre leur emploi saisonnier, ce qui aura comme impact de créer une pénurie de main d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** : l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possible et l'accessibilité à la justice;

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Emilio Dumais et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière en appelle au gouvernement fédéral :

- Afin qu'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la Loi sur l'assurance-emploi
- Afin qu'Il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la recherche abusive d'emploi

### **RÉSOLUTION 249-2012 DÉBARRAS DU CHEMIN SAINT-GUY**

**CONSIDÉRANT QU'** : un volume important de transport de bois se fait sur le chemin Saint-Guy;

**CONSIDÉRANT QUE** : plusieurs individus pratiquent les sports de chasse et de pêche sur les terres publiques de la Réserve Duchénier et par conséquent, utilisent ce chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** : plusieurs travailleurs forestiers effectuent des travaux dans le secteur où est situé le chemin St-Guy;

**CONSIDÉRANT QUE** : plusieurs branches d'arbres entravent la vision et diminuent l'accès aux utilisateurs qui utilisent ce chemin;

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par monsieur Emilio Dumais , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière formule la demande suivante;

- Que le Ministère des Transports effectue une coupe des branchages et arbustes de chaque côté du chemin sur une largeur de 30 pieds sur le chemin Saint-Guy situé sur le territoire de la Seigneurie Nicolas Rioux, pour les raisons suivantes et jugées valables
- Afin d'optimiser la visibilité et l'accès aux conducteurs qui utilisent ce chemin pour le transport du bois du territoire de la Seigneurie Nicolas Rioux
- Afin d'assurer une sécurité adéquate aux travailleurs et adeptes de chasse et de pêche qui empruntent le chemin Saint-Guy

#### **RÉSOLUTION 250-2012 ACHAT DE CELLULAIRE**

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Pigeon, à faire l'achat d'un nouveau cellulaire, en raison du bris de son cellulaire précédent.

#### **RÉSOLUTION 251-2012 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Emilio Dumais et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **219,779.00\$** provenant du surplus accumulé non affecté et de le répartir de la façon suivante : 140,000\$ au poste (03 31000 000)

80\$ ( 02 13000 494)	392\$ ( 02 13000 414)
150\$ ( 02 13000 527 )	1,780\$ ( 02 32000 521 )
415\$ ( 02 33000 455 )	2,920\$ ( 02 33000 622 )
1,520\$ ( 02 61000 411 )	72,222\$ ( 02 70190 991 )
895\$ ( 02 99000 895 )	

#### **RÉSOLUTION 252-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23h.50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger Dir.générale & sec/trésorière

